

# Développer votre entreprise au Canada (French)

January 2026

| Catégorie                                       | Question                                                                                                                 | Réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Délais                                          | Combien de temps faut-il pour constituer une société ?                                                                   | Dans les 24 heures suivant la réception des informations requises. Tout peut être fait par voie électronique et signé via DocuSign. Nous rendons le processus aussi simple que possible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Crédits RS&DE                                   | Puis-je bénéficier des crédits RS&DE si je ne constitue pas une entité canadienne ?                                      | Non – les crédits RS&DE ne sont accordés qu'aux entités canadiennes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Administrateur résident canadien                | Ai-je besoin d'un administrateur résident canadien pour constituer une société canadienne ?                              | Non – le 5 juillet 2021, l'Ontario a rejoint les provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec dans la tendance croissante qui consiste à ne plus exiger des sociétés commerciales constituées au niveau provincial qu'elles aient au moins un résident canadien comme administrateur. Nous n'avons plus besoin de nous tourner vers les provinces susmentionnées pour constituer en société les filiales canadiennes de sociétés étrangères qui n'ont pas de administrateurs résidents canadiens, mais pouvons désormais les constituer en société en Ontario. |
| Constitution en société fédérale ou provinciale | Y a-t-il une grande différence entre constituer une société dans une province particulière plutôt qu'au niveau fédéral ? | Non – les lois fédérales et provinciales relatives à la constitution en société sont sensiblement similaires. Une société constituée au niveau fédéral doit compter au moins 25 % de ses administrateurs parmi les citoyens canadiens ou les résidents permanents résidant habituellement au Canada.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Type de société                                 | Quel type de société dois-je constituer ?                                                                                | Deux options se présentent à vous : une société canadienne standard ou une société à responsabilité illimitée. Nous travaillerons avec vous et vos conseillers fiscaux afin de déterminer la meilleure approche. Veuillez noter qu'il n'existe pas de sociétés de type C, S ou LLC au Canada.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Compte bancaire                                 | Ai-je besoin d'un compte bancaire pour constituer une société ?                                                          | Non – et vous n'avez pas besoin de posséder d'actifs au Canada au moment de la constitution.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Investissement minimum                          | Y a-t-il un montant minimum à investir au Canada pour créer une société ?                                                | Non – il n'y a pas de minimum requis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Emploi                                          | Les lois sur l'emploi sont-elles pratiquement les mêmes qu'aux États-Unis ?                                              | Non – le contrat de travail « de gré à gré » n'existe pas au Canada. Il est donc essentiel de conclure un contrat de travail rédigé correctement avec vos employés avant leur embauche. Nous pouvons vous fournir des contrats de travail canadiens à un prix très avantageux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |



Scannez le code QR pour obtenir des ressources supplémentaires gratuites sur l'expansion des marchés.

**Fiona Brown** | Partner | 416.865.3078 | [fbrown@airdberlis.com](mailto:fbrown@airdberlis.com)

 <https://www.airdberlis.com/people/bio/fiona-brown>

 <https://www.linkedin.com/in/fiona-brown-7b47b110>

**AIRD BERLIS**